



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

viticulture

Question écrite n° 2379

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation de l'emploi dans la région de Cognac où le niveau de chômage est déjà plus élevé que la moyenne nationale, l'économie de la région dépendant de la situation dans les entreprises de négoce. Or celles-ci sont progressivement passées sous le contrôle de grandes entreprises multinationales. Des négociations importantes se déroulent actuellement entre le groupe LVMH et Guinness, qui peuvent se conclure par de nouvelles restructurations et porter atteinte au niveau de l'emploi. Elle lui demande si elle peut veiller à ce que l'issue de ces négociations ne favorise pas de nouvelles restructurations visant à réduire l'emploi dans la région de Cognac.

Texte de la réponse

La région des Charentes connaît depuis plusieurs années des difficultés liées au recul des ventes de Cognac, qui se sont aggravées en 1998 à la suite de la crise financière survenue dans le Sud-Est asiatique. Ces difficultés ont des conséquences néfastes sur la viticulture et sur l'économie générale de la région, touchée par le chômage. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé en novembre 1998 un plan d'adaptation de la viticulture des Charentes, destiné à permettre une réorientation progressive de la production viticole de cette région dans les prochaines années. Ce plan comprend notamment le décret n° 98-1128 du 14 décembre 1998 relatif à la mise en oeuvre de la quantité normalement vinifiée qui permettra d'inciter les viticulteurs à arracher et à reconverter les vignobles dont le produit ne trouve plus de débouché dans le Cognac. Cette incitation sera renforcée par l'attribution d'aides complémentaires à la reconversion en vue de la production de vin de pays, et par un dispositif spécifique de préretraite. Un dispositif de soutien conjoncturel sous forme d'un prêt de campagne sera accordé aux viticulteurs qui s'engagent à livrer au moins 12 hl/ha à la distillation préventive. Enfin une mission d'appui technique à la reconversion a été décidée et sera très prochainement mise en place, ainsi qu'une aide de 5 MF à la promotion du Cognac sur les marchés extérieurs. C'est par ces mesures que le Gouvernement entend éviter que ne s'étendent les difficultés de cette région et mettre en place les conditions d'une dynamique nouvelle de la filière viti-vinicole, en s'appuyant sur l'ensemble des professionnels de la viticulture et du négoce qui ont été appelés à soutenir ce plan.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2379

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2690

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 426